Élection présidentielle 2024 : alternative ou continuité ?

Le 25 février 2024, il était prévu que 6,7 millions de Sénégalais se rendent aux urnes pour élire parmi vingt candidats le successeur du Président Macky Sall, en place depuis 2012. Coup de théâtre : le 3 février, veille du démarrage de la campagne électorale, le Président Macky Sall dans une adresse à la nation de quelques minutes a annoncé qu'il abrogeait le décret de convocation du corps électoral qu'il a pris, il y a quelques mois. Cette décision, renvoie sine die de fait l'élection présidentielle. Deux jours après, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi donnant fixant au 15 décembre la date de l'élection. Les députés de l'opposition de déposer des recours contre cette devant le Conseil Constitutionnel. Ce n'est donc pas encore définitif. Prenant pour prétexte, la mise sur pied d'une Commission d'enquête parlementaire sur les circonstances dans les lesquelles le Conseil constitutionnel et d'une proposition de loi demandant le report de l'élection. Cette annonce présidentielle a été qualifiée de « coup d'État institutionnel » par les opposants et de nombreuses personnalités indépendantes. Il y en a qui soupçonnent que c'est la haute probabilité que le candidat Bassirou Diomaye Faye de l'opposition aurait gagné qui a motivé ce report.

Le scrutin initialement prévue fin février présente une configuration inédite : le président sortant du fait de la limitation des mandats à deux ne peut pas se représenter et son principal opposant, Ousmane Sonko, a vu sa candidature rejetée par le Conseil constitutionnel à cause d'une condamnation judiciaire pour diffamation envers un ministre. La campagne électorale et le scrutin vont se tenir dans un contexte de fortes tensions entre les différents acteurs politiques et de recul démocratique marqué par de nombreuses restrictions aux libertés d'expressions, d'association et de multiples arrestations de militants et dirigeants de partis politiques et de mouvements citoyens.

Ce vote charrie de nombreux enjeux socio-économiques, politiques et géopolitiques. Sur le plan interne, la question de la trajectoire de l'État — statu quo ou souveraineté plus marquée vis-à-vis de la France et du bloc — n'est pas des moindres, de même que les questions démocratiques, des inégalités sociales, de la lutte contre la pauvreté, de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi des fortes cohortes de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, la répartition des ressources alors que le pays va devenir dans quelques mois un important producteur de gaz et de pétrole. Le scrutin sénégalais se tient également dans une sous-région ouest-africaine qui a connu au cours des dernières années plusieurs coups d'État militaires (Burkina, Guinée, Mali et Niger) et des scrutins biaisés et émaillés de violences avec de nombreuses pertes en vies humaines (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée). Dans la sous-région sahélienne, à laquelle le Sénégal appartient également, de nombreuses insurrections utilisant des méthodes terroristes et se réclamant du djihadisme déstabilisent de nombreux pays (Burkina, Mali. Niger, Nigeria et Tchad). Le contexte mondial marqué par les conflits ukraino-russe et israélo-palestinien en plus de remodeler la géopolitique mondiale et sous-régionale a des répercussions qui remettent en cause les options économiques actuelles.

Un recul démocratique doublé d'une dérive autoritaire

Le Sénégal qui compte 18 millions habitants dont la moitié a moins de 19 ans est réputé pour sa stabilité politique et sa tradition démocratique. Depuis l'obtention de son indépendance en 1960, le pays a connu deux alternances pacifiques et seulement quatre hommes se sont succédé à la tête de l'État. Le président devra restaurer l'image écornée d'une démocratie en lambeaux. Comme en attestent les rapports accablants de différentes ONG sur la situation des droits de l'homme et des

libertés démocratiques. Le report des élections comme le processus de décision ont démontré une fois de plus le mauvais stade démocratique du pays[1].

Avant même le « coup d'État institutionnel » Samira Daoud, directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Amnesty International déclarait: « en amont de l'élection présidentielle de 2024, les autorités sénégalaises sont en train d'affaiblir la protection des droits de la personne dans le pays en réprimant la liberté de la presse et la liberté d'expression et de réunion pacifique, en interdisant des manifestations organisées par des partis d'opposition et en ne respectant pas les droits à la justice, à la transparence et à la vérité des victimes de l'usage d'une force meurtrière ». Depuis 2012, il y a une dérive autoritaire du pouvoir au Sénégal[2]. Le président Macky Sall qui, en 2015, avait promis de « réduire l'opposition à sa plus simple expression »[3] a au cours des trois dernières années accentué les représailles contre les forces politiques qui ne lui sont pas acquises. Les manifestations sont réprimées avec une violence inouïe avec régulièrement des tirs à balles réelles. Depuis mars 2021, les organisations de défense des droits de l'homme relayés par la presse dénombrent plusieurs dizaines de décès et des centaines blessés. La liberté d'expression est bafouée (journalistes, youtubeurs et activistes emprisonnés, organes de presse suspendus, signal de télévision coupé sans préavis), celle de réunion entravée (blocage par les forces de l'ordre de l'accès aux sièges des partis politiques), usage excessif de la force dans le maintien de l'ordre, suspension de l'accès aux réseaux sociaux, tortures dans les commissariats et brigades de gendarmerie, disparition de personnes.

Au début du mois de juin 2023, le pays a connu une nouvelle flambée de violence et de répression à la suite du délibéré du procès intenté à l'opposant Ousmane Sonko, président du parti PASTEF et maire de Ziguinchor. « Selon le décompte d'Amnesty International, au moins 23 personnes ont été tuées durant les violentes manifestations qui ont éclaté notamment à Dakar et Ziguinchor, depuis le 1er juin, et 390 personnes ont été blessées d'après la Croix-Rouge sénégalaise. Ces manifestations ont été émaillées de plusieurs atteintes aux droits de la personne et notamment, un usage excessif de la force et des atteintes à la liberté d'expression et d'information, à travers la suspension de l'accès aux réseaux sociaux et à l'Internet mobile. »[4]

Plus de 1500 militants et responsables politiques sont en détention préventive pour des chefs d'inculpation comme « appel à l'insurrection », « diffamation de corps constitué », « atteinte à la sûreté de l'État », etc. Le parti qui paie la quasi-totalité du tribut à cette chasse à l'opposition est le PASTEF, le parti dirigé par Ousmane Sonko. Le parti a été dissout, son président et son secrétaire général emprisonnés. Ce dernier, Bassirou Diomaye Faye portera les couleurs du parti à la prochaine élection.

---

[1] Sénégal : Répression pré-électorale
https://www.hrw.org/fr/news/2024/01/22/senegal-repression-pre-electorale

[2] **Le Sénégal est-il une dictature qui s'ignore ?**
https://www.jeuneafrique.com/557589/politique/le-senegal-est-il-une-dictature-qui-signore/

[3] «NOUS ALLONS RÉDUIRE L'OPPOSITION À SA PLUS SIMPLE EXPRESSION»
https://www.seneplus.com/article/%C2%ABnous-allons-r%C3%A9duire-l%E2%80%99opposition-%C3%A0-sa-plus-simple-expression%C2%BB

[4] **Sénégal : Amnesty International demande une enquête indépendante sur la répression meurtrière lors des manifestations**

https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/06/senegal-amnesty-international-demande-une-enquete-independante-sur-la-repression-meurtriere-lors-des-manifestations/

Les partis de gauche sénégalaise ont été, dans leur majorité, associés à la gestion du pouvoir depuis 2012. Le Parti de l'indépendance et du travail (PIT-Sénégal), par exemple, siège au Gouvernement depuis le début de la présidence Macky Sall. Son Secrétaire général est le ministre du Travail et des relations avec les Institutions. Pendant les premiers mois du régime issu de l'alternance de 2012, le représentant du parti au Gouvernement détenait le portefeuille de l'Emploi en plus de celui du Travail. Il lui est fait crédit d'avoir organisé en son temps des recrutements de fonctionnaires selon des critères objectifs et dans la transparence. Le PIT-Sénégal dont ce n'était pas la première participation à un gouvernement a rompu avec sa tradition de poil à gratter de la majorité présidentielle. Tout au long des deux mandats du président sortant, le PIT-Sénégal a accompagné ses dérives autoritaires et n'a pas été la vigie du monde du travail. Le parti a même justifié par une rhétorique réactionnaire les pires violations des droits de l'homme et la violente répression qui s'abattait sur les militants et les dirigeants de l'opposition.

Une pléthore de candidats malgré le filtre du parrainage

Contrairement à 2019, plusieurs candidats ont réussi à passer les obstacles juridiques administratifs. La loi sur le parrainage de 2018 qui avait balisé la victoire au premier tour du président Macky Sall en mettant en face de lui quatre concurrents a été cette fois-ci bien cernée par les acteurs politiques. On peut regrouper les différents candidats en trois groupes dont deux ont des positions opposées (statu quo versus changement radical) sur la question de la souveraineté nationale, de la « bonne gouvernance », des valeurs sociétales, de la démocratie et de l'État de droit. Certains observateurs sénégalais parlent de candidats du « système » et « antisystème ». Le troisième groupe est constitué de personnalités sans passé politique venant du monde des affaires ou d'organisations de la société civile dont les intentions et objectifs ne sont pas toujours bien lisibles. Cinq personnalités sont considérées comme avoir le plus de chance de gagner le scrutin : l'actuel Premier ministre, Amadou Ba qui est le candidat de la coalition au pouvoir, Bassirou Diomaye Faye le candidat soutenu par Ousmane Sonko le chef de l'opposition, Khalifa Ababacar Sall, Mahammed Boun Abdallah Dionne et Idrissa Seck.

Bassirou Diomaye Faye, 43 ans, est un haut fonctionnaire, Secrétaire général du PASTEF, le principal parti d'opposition qui a été dissous par décret présidentiel en juillet 2023. La candidature de monsieur Faye n'était pas prévue. Il pallie l'invalidation de la candidature du leader de l'opposition Ousmane Sonko. Il est actuellement incarcéré pour « outrage à magistrat ». Il est prêté au pourvoir l'intention de profiter de ce report pour organiser un procès qui le condamnerait définitivement avec comme conséquence son inégibilité.
Le programme de Bassirou Diomaye Faye dévoilé il y a quelques jours est conforme à celui seulement d'Ousmane Sonko et du PASTEF. Il s'inscrit dans le courant de pensée nationaliste ou souverainiste comme on le dit plus volontiers actuellement et panafricaniste. Cet attachement à la patrie n'est pas du chauvinisme et il n'y a aucune exaltation de l'ethnos dans le discours. Il en appelle à une révolution citoyenne pour que la démocratie sénégalaise tienne ses promesses de liberté et d'égalité. Ce discours a d'autant plus de succès auprès des Sénégalais que depuis une décennie la démocratie est bafouée et que nous sommes dans une caricature d'État de droit. La base sociale du mouvement est constituée de la petite bourgeoisie intellectuelle, des classes populaires périurbaines. Mais également de la bourgeoisie nationale ayant fait son « accumulation primitive » dans le secteur dit informel.

Amadou Ba, 62 ans, est Premier ministre du Sénégal depuis le 17 septembre 2022. Il a été ministre des Affaires étrangères du Sénégal et ministre de l'Économie et des Finances sous la présidence de Macky Sall. C'est un haut fonctionnaire qui a milité dans tous les partis qui se sont succédé au pouvoir. Il est le candidat du président sortant, de la coalition au pouvoir. Certains observateurs ajoutent la France.

Idrissa Seck, 64 ans, ancien Premier ministre (de 2002 à 2004), maire de Thiès de 2002 à 2014 et président du Conseil économique, social et environnemental de 2020 à 2023. Il en est à sa quatrième participation à l'élection présidentielle. Monsieur Seck a une longue et précoce carrière politique. Même si son étoile semble avoir pâli, il n'est pas exclu qu'il joue un rôle important dans cette élection. Il est à ranger parmi les conservateurs. Il a quitté le camp de la coalition au pouvoir qu'il y a quelques mois.

Khalifa Ababacar Sall, 68 ans, ancien maire de Dakar, ancien ministre. C'est un social-démocrate au long et précoce passé politique. En 2019, il a été empêché de participer à l'élection à cause d'une condamnation judiciaire. C'est grâce à un arrangement politique qu'il est candidat. Il a été un des principaux animateurs de l'opposition au cours de ces dernières années. Il n'est pas sur la ligne souverainiste.

Mahammed Boun Abdallah Dionne, 63 ans. Premier ministre du Président Macky Sall de juillet 2014 à mai 2019. Il a été membre de la coalition au pouvoir jusqu'à ce qu'Amadou Ba soit choisi pour porter les couleurs de celle-ci.

Les grands enjeux du scrutin

Le premier des enjeux est celui d'un apaisement, d'une reprise d'un dialogue fécond et sincère pour éviter l'escalade. Le défi est énorme en raison de la rupture de confiance des opposants dans la parole présidentielle. Mais également sur la neutralité de l'administration électorale qui a montré ces derniers mois, qu'il peut avoir de grandes craintes quant au caractère démocratique du vote. En effet, ces derniers mois la Direction générale des élections (DGE) a montré qu'elle peut obéir des ordres émanant du pouvoir au mépris de la loi et des décisions de justice. Elle a saboté la candidature de monsieur Ousmane Sonko et refusée systématiquement de lui permettre d'accéder à ses droits. Il est légitime alors de craindre qu'elle fasse de même dans la conduite des opérations électorales.
Le Sénégal est en passe de devenir un acteur important de l'industrie pétrolière et gazière en Afrique de l'Ouest. Le pétrole et le gaz naturel découverts au large des côtes vont être exploités au dernier de l'année 2024 ou au début de la prochaine. L'exploitation de ces réserves de pétrole et de gaz offre des opportunités considérables pour le Sénégal sur le plan des recettes d'exportations et budgétaires, de création d'emplois et de développement économique. Cependant, il est important que le pays gère ces ressources de manière responsable et durable, en veillant à ce que les bénéfices économiques puissent réduire la pauvreté et que l'impact environnemental soit minimisé.
En plus des questions relatives à la démocratie, la justice et à la « bonne gouvernance », la souveraineté sera au cœur des débats électoraux. En ce qui concerne les candidats du pôle souverainiste la question du franc CFA[5], l'indépendance vis-à-vis de la France, la place des entrepreneurs locaux dans le tissu économique national sont des questions centrales. La volonté de sortir d'une économie extravertie servant à fournir aux marchés mondiaux des produits de base à faible valeur ajoutée. Ils considèrent que le Sénégal est un État qui subit une situation néocoloniale. Pour eux, le pays, soixante-quatre ans après son indépendance est sous la domination et l'exploitation économique, monétaire, politique ou culturelle de la France. La position sur le franc CFA attire beaucoup l'attention notamment de la France et des milieux d'affaires. Elle mobilise contre également dans plusieurs pays africains. C'est pourquoi dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les regards sont tournés vers le Sénégal.

[5] Le franc CFA est le nom porté par deux monnaies communes africaines héritées de la colonisation française et utilisées par quatorze pays d'Afrique, dont le Sénégal. Il est à parité fixe avec l'euro et garantie par le Trésor public français.

Le scrutin du 25 février 2024 semblait parti pour être comme les précédents : une campagne électorale marquée par la tension et des incidents violents sporadiques, le tout couronné par un jour de vote calme. Dans cette configuration, un deuxième tour aurait été sans doute nécessaire pour départager le candidat du pouvoir et celui de l'opposition. Avec plus de chance pour l'opposition de gagner. La décision incompréhensible du Président Sall d'abroger le décret convoquant le collège électoral ouvre une période d'incertitudes et fait craindre la reprise du cycle de manifestations et de répression meurtrière qui a cours depuis trois ans. Les prochains mois vont être sans doute très agités avec des explosions de colères qui étaient jusqu'ici étouffées par l'espoir de se rendre aux urnes pour sanctionner le régime. Les forces de l'ordre continueront-elles à réprimer les manifestants ? Les milieux d'affaires continueront-ils à accepter que l'activité économique soit perturbée par les mesures gouvernementales comme la coupure de l'internet mobile ? Les institutions garantes de l'ordre et de la sécurité continueront-elles à soutenir un président dont la légitimité s'effritera très rapidement ? Que fera l'opposition après le 2 avril 2024 (date constitutionnelle de la fin du mandat de Macky Sall ? En attentant, elle annonce que passée cette date, elle ne le reconnaitrait plus comme Président de la République.